Formation multidisciplinaire à l'attention des avocats et auxiliaires de justice en matière de détection de la corruption et des conflits d'intérêt

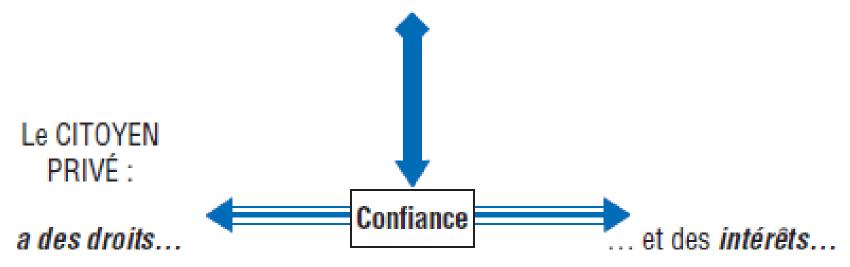
# Les conflits d'intérêts: définitions et régimes de prévention

Tunis (Tunisie), 24-25 septembre 2014 Valts Kalniņš, expert du Conseil de l'Europe

# Les fonctions officielles reposent sur la confiance du public

#### L'AGENT PUBLIC -

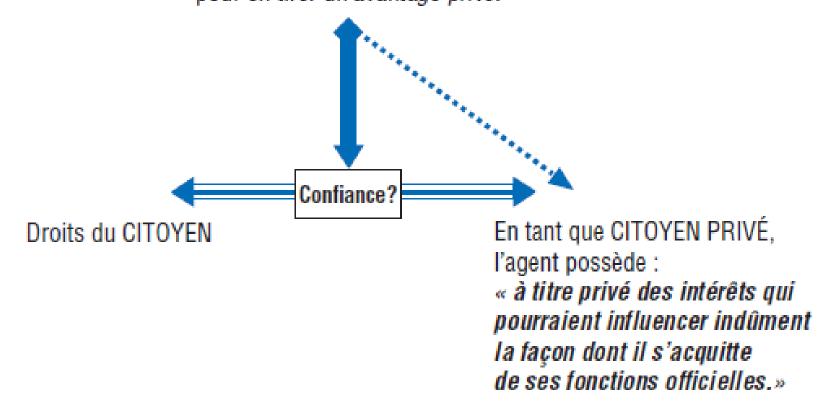
... jouit de la confiance lorsqu'il prend des décisions qui ont un effet sur les droits et intérêts des citoyens privés...



Source: OCDE (2006) Gérer les conflits d'intérêts dans le secteur public. Mode d'emploi.

### Conflit d'intérêts

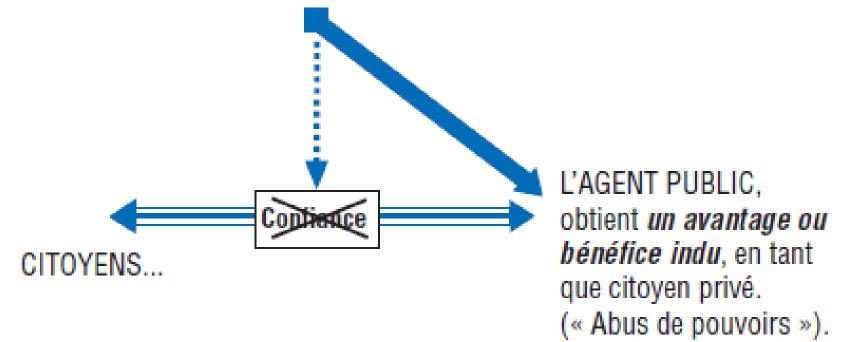
L'AGENT PUBLIC –
... occupe une position officielle,
qu'il pourrait utiliser indûment
pour en tirer un avantage privé.



Source: OCDE (2006) Gérer les conflits d'intérêts dans le secteur public. Mode d'emploi.

# Du conflit d'intérêts à la corruption

L'AGENT PUBLIC –
... abuse en réalité des pouvoirs/ressources
officiels pour en tirer
un avantage personnel (indu)...



Source: OCDE (2006) Gérer les conflits d'intérêts dans le secteur public. Mode d'emploi.

### Définition du Conflit d'Intérêts

Un «conflit d'intérêts» apparait quand la fonction d'intérêt public et les intérêts privés d'un agent public se heurtent, en particulier lorsque l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

(Les lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public, OCDE)

# Les Conflits d'intérêts réels, apparents et potentiels

- \* **Réels**: quand un conflit d'intérêt est avéré entre une position publique et des intérêts privés d'un agent public.
- \* Apparents : lorsque les intérêts privés d'un agent public sont susceptibles d'indûment influencer l'exécution de ses obligations, même si en réalité ce n'est pas le cas.
- ❖ **Potentiels**: lorsqu'un agent public a des intérêts privés d'une nature telle qu'il y aurait conflit d'intérêts si l'agent public devait à l'avenir assumer certaines responsabilités officielles (incompatibles).

Source: OCDE (2003). Annexe a la Recommandation du Conseil sur les Lignes directrices de l'OCDE pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public.

# Options de Contrôle et Règles

#### Qui contrôle

L'agent même

Son supérieur

Le corps professionnel

L'organe anticorruption

Les parties d'un procès

Le Public

Autres...

#### Ce qui est contrôlé

Mise en conformité avec les principes

Mise en conformité avec la réglementations

Mise en conformité avec les incompatibilités

Le respect de l'integrité Les risques potentiels

### Résolution des Conflits d'Intérêt

#### Intérêt:

- Diluer ou liquider l'intérêt privé ;
- Transférer l'intérêt privé à une fiducie sans droit de regard (blind trust).

#### L'Agent:

- Récuser l'implication pour le cas particulier ;
- Transférer l'agent à un autre poste.
- Démission.

#### **Transparence:**

Dévoiler l'intérêt particulier aux parties affectées ou publiquement.



D'après nos obligations de divulgation, je dois vous dire que je détiens des positions dans la compagnie qui fabrique les médicaments que je vous prescris

Source: http://crossingzebras.com/conflict-of-interest/

## Exemples de liste de contrôle

- Est-ce que je suis, ou une personne de mon entourage, est susceptible de profiter ou d'être affecté par une de mes décisions ou une de mes actions ?
- Ai-je actuellement ou par le passé eu des relations personnelles, professionnelles ou une quelconque association signifiante avec une des parties?
- Est-ce que ma réputation ou celle d'un proche, ami ou associé peut profiter ou être dégradée en raison d'une de mes décisions ou une de mes actions?
- Aurais-je moi-même ou un proche, un ami, un partenaire à gagner ou à perdre financièrement d'une façon dissimulée ou inattendue ?
- Ai-je reçu un avantage ou une invitation d'une personne susceptible de gagner ou perdre de mes décisions et actions?
- Ai-je des doutes quant à mes décisions et actions ?